

N° 2023-010

CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

L'an deux mil vingt-trois le 18 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 12 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis

Absents excusés :

MMES ASTIER Fabienne qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, REBRASSE Marie-Pierre qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne qui donne pouvoir à Mme BERARD, PAVIET Rose, FAVRE Maryse.

MM. VIBERT Christian qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, BOCH Jean-Luc, TRAISSARD Robert, DUCOGNON Guy VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 17	Absents : 10	dont pouvoir : 4
------------------	---------------	--------------	------------------

Le Président explique qu'un des agents des services techniques ayant une expérience en animation culturelle a été affecté à la maison des arts pour assurer le fonctionnement de la structure en l'absence de sa responsable.

De fait, le pôle patrimoine doit répondre aux besoins des services avec un agent en moins. Il est donc proposé de renforcer l'équipe et de créer un poste d'adjoint technique pour une durée de 2 mois à compter de la date d'embauche.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des collectivités,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L332-23,

Vu la nécessité d'assurer la continuité des services techniques, et pour ce faire de créer un poste non permanent,

APPROUVE la création d'un poste non permanent d'adjoint technique à temps complet, pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} Février 2023,

AUTORISE le Président à signer le contrat avec le candidat retenu,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au B.P. 2023

FAIT ET DELIBERE LE 18 JANVIER 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX